

Procès-verbal de la réunion plénière 'Belgian GAAP' du mercredi 4 juillet 2012***Présents:***

Jan Verhoeve, président, Christine Collet, Catherine Dendauw, Laurence Pinte, Luc Van Brantegem, membres

Représentés par procuration:

Bruno Colmant, Guy Girouille, Thierry Lhoest, Veerle Sleenwagen, Hugo Van Passel, membres

Lors de cette réunion plénière relative à la législation belge, plusieurs sujets ont été examinés.

Sur la base des orientations et des notes de discussion rédigées à cet effet, la Commission a traité les sujets suivants:

- la notion d' « intérêt négligeable » lors de l'établissement des comptes consolidés;
- le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 décembre 2003 relatif aux obligations comptables et à la publicité des comptes annuels de certaines associations sans but lucratif, associations internationales sans but lucratif et fondations;
- la comptabilisation d'un prêt à un administrateur/actionnaire;
- le traitement comptable des commandes en cours d'exécution;
- l'ajout au PCM d'un nombre de nouveaux comptes;
- l'exemption de sous-consolidation;
- le traitement comptable d'opérations de rente viagère.